



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2089

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture de carburants par cartes accréditées pour les véhicules des services de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : gazole et essence - Lot n° 2 : GPL et essence - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2089**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules des services de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : gazole et essence - Lot n° 2 : GPL et essence - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules des services de la Communauté urbaine de Lyon.

Ce marché fait l'objet de l'allotissement suivant :

- Lot n° 1 : gazole et essence

Ce lot a pour objet la fourniture de carburants (essence et gazole) avec paiement par cartes accréditatives pour les véhicules des services de la Communauté urbaine de Lyon. Le nombre de véhicules concernés est de l'ordre de 938 véhicules légers (VL) et 80 poids lourds (PL) et sont principalement ceux des directions des services urbains, ainsi que 37 cartes hors parc pour les services urbains.

- Lot n° 2 : GPL et essence

Ce lot a pour objet la fourniture de carburants GPL et essence par cartes accréditatives pour les véhicules biénergie "GPL/essence" des services de la Communauté urbaine de Lyon. Le nombre de véhicules concernés est de l'ordre de 225 véhicules légers.

Ces 2 lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée de deux ans reconductible une fois deux ans, sans montant minimum ni maximum.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 février 2011, a classé les offres et choisi pour les différents lots, celles des entreprises SHELL pour le lot n° 1 et TOTAL pour le lot n° 2 :

- Lot n° 1 : fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules des services de la Communauté urbaine de Lyon ; gazole et essence ; société SHELL,

- Lot n° 2 : fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules des services de la Communauté urbaine de Lyon : GPL et essence ; société TOTAL.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande pour la fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules des services de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : SHELL pour une période ferme de deux ans reconductible une fois deux ans,
- lot n° 2 : TOTAL pour une période ferme de deux ans reconductible une fois deux ans.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire :

- au budget principal - exercices 2011 et suivants - compte 606 220 - fonction 020,
- au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011 et suivants - comptes 606 610, 606 612, 606 613 et 606 614 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.